Division des droits des Palestiniens

SÉMINAIRE DES NATIONS UNIES SUR L'ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN

Office des Nations Unies à Vienne
20 et 21 février 2001

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–40	3
	A. Organisation du Séminaire	1	3
	B. Participants	2–12	3
	C. Ordre du jour	13-14	5
	D. Ouverture du Séminaire	15–40	5
II.	Résumé des tables rondes	41–81	12
	Table ronde I. La crise de 2000-2001 : impact des politiques israéliennes sur l'économie palestinienne	41–46	12
	Table ronde II. Le rôle du système des Nations Unies : bilans de situation et efforts déployés pour atténuer les difficultés du peuple palestinien	47–58	13
	Table ronde III. Assistance prêtée par les États arabes et islamiques et les organisations intergouvernementales au peuple palestinien	59–64	19
	Table ronde IV. Efforts déployés par les donateurs internationaux et d'autres secteurs de la communauté internationale pour atténuer les difficultés économiques du peuple palestinien	65–81	21
III.	Séance de clôture	82–86	28
Annexe			
	Déclaration de la délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien		30

I. Introduction

A. Organisation du Séminaire

1. Le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien a été organisé par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément à son mandat qui consiste à mobiliser l'aide et l'appui de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien.

B. Participants

2. Ont participé au Séminaire les représentants de 73 gouvernements, de la Palestine, de 4 organisations intergouvernementales, de 9 organes des Nations Unies et de 25 organisations non gouvernementales (ONG). Treize orateurs ont présenté des exposés au cours de quatre tables rondes.

3. Les participants au Séminaire ont été informés que quatre orateurs palestiniens officiels du Séminaire et plusieurs représentants d'ONG établies dans le territoire palestinien occupé n'avaient pas pu se rendre à Vienne en raison du bouclage général imposé par Israël. Il s'agissait des quatre orateurs suivants : Maher Masri, Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne; Hassan Abu Libdeh, Président du Bureau central de statistique palestinien; Mohammad Shtayyeh, Directeur général du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction; et Ghania Malhis, Directrice de l'Institut palestinien de recherche en politique économique. La délégation du Comité a fait observer avec un profond regret que les participants seraient privés de l'expérience directe des responsables palestiniens de haut rang invités au Séminaire et de leur évaluation de la situation économique au moment où le territoire palestinien occupé traversait une grave crise économique, et a publié une déclaration visant à dénoncer les mesures illégales prises par la puissance occupante (voir annexe). L'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, Faisal Aweidah, a représenté la Palestine dans le cadre du Séminaire, et Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, a prononcé le discours liminaire. Maher Masri, Mohammad Shtayyeh et Ghania Malhis ont communiqué au Séminaire des documents qui ont été distribués aux participants, lesquels étaient également saisis d'un rapport établi récemment par le Bureau central de statistique de l'Autorité palestinienne.

4. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation comprenant Ibra Deguène Ka (Sénégal), Président; Bruno Rodríguez Parrilla (Cuba), Vice-Président; Walter Balzan (Malte), Rapporteur; André Erdös (Hongrie) et Nasser Al-Kidwa (Palestine).

5. Des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations et organismes du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont été invités à participer au Séminaire. Un certain nombre d'experts ont été invités à y présenter des exposés.

6. Les Gouvernements suivants étaient représentés au Séminaire : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Cap-

Vert, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Namibie, Norvège, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République islamique d'Iran, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

7. La délégation de la Palestine a participé aux travaux du Séminaire.

8. Les organisations, organismes et autres entités des Nations Unies suivants ont participé au Séminaire : Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés; Bureau de la coordination des affaires humanitaires; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO); Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA); Organisation mondiale de la santé (OMS); Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Fonds monétaire international (FMI).

9. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées au Séminaire : Comité consultatif juridique afro-asiatique; Union européenne; Ligue des États arabes et Organisation de la Conférence islamique (OCI).

10. La délégation de l'Ordre souverain de Malte a également participé aux travaux du Séminaire.

11. Les organisations non gouvernementales suivantes ont participé au Séminaire en qualité d'observateurs : Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques; Al Mezan Center for Human Rights; All African Students Union; American-Arab Anti-Discrimination Committee; Union des avocats arabes; Organisation arabe des droits de l'homme; Comité catholique contre la faim et pour le développement; Commission des Églises pour les affaires internationales du Conseil oecuménique des églises; Council for the Advancement of Arab-British Understanding; Danish-Palestine Friendship Association; Comité européen de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de la Palestine; Association Belgo-Palestinienne; Federation for Peace and Conciliation; Gush Shalom; Centre de recherche pour le développement international; Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord; Organisation internationale pour le progrès; Middle East Questions Forum; Near East Foundation; Norwegian Association of NGOs for Palestine; Comité d'ONG espagnol sur la question de Palestine et Union chrétienne féminine de Jérusalem.

12. Les experts suivants ont présenté des documents : Wahid Abdelwahab, Administrateur principal de projet, Banque islamique de développement, Djedda; Abdelaziz Aboughosh, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la Conférence islamique, Djedda; Ziad Asali, Directeur des services opérationnels, American-Arab Anti-Discrimination Committee, Washington; Nader Atta, Administrateur de programme, PNUD, Programme d'assistance au peuple palestinien, Jérusalem; Aline Batarseh, Chargée des communications, World Vision, Jérusalem; Matthias Burchard, Conseiller économique au Représentant spécial de l'Union européenne

pour le processus de paix au Moyen-Orient, Bruxelles; Salam K. Fayyad, Représentant résident principal du FMI en Cisjordanie et à Gaza; Gil Feiler, Directeur exécutif, Info-Prod Research (Moyen-Orient), Ramat Gan; Franz-Josef Homann-Herimberg, Conseiller spécial du Coordonnateur des secours d'urgence, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Office des Nations Unies à Genève; Said Kamal, Secrétaire général adjoint aux affaires palestiniennes, Ligue des États arabes, Le Caire; Roby Nathanson, Président de l'Institut israélien de recherche économique et sociale, Tel Aviv; Francis Okelo, Coordonnateur spécial adjoint, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, Gaza; et D.S. Wijewardane, Directeur des services juridiques, UNRWA, Gaza.

C. Ordre du jour

13. Le Séminaire avait pour objectif d'examiner l'état de l'économie palestinienne et les efforts que les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile font pour faire face à la situation d'urgence humanitaire actuelle. Les participants au Séminaire voulaient également mobiliser un appui plus large en faveur du recouvrement par le peuple palestinien de ses droits économiques légitimes dans l'espoir de contribuer aux efforts de paix déployés dans l'ensemble de la région.

14. Lors de la séance d'ouverture et au cours des quatre tables rondes, les participants au Séminaire ont abordé en profondeur les questions suivantes :

a) La crise de 2000-2001 : impact des politiques israéliennes sur l'économie palestinienne;

b) Le rôle du système des Nations Unies : bilans de situation et efforts déployés pour atténuer les difficultés du peuple palestinien;

c) Assistance prêtée par les États arabes et islamiques et les organisations intergouvernementales au peuple palestinien;

d) Efforts déployés par les donateurs internationaux et d'autres secteurs de la communauté internationale pour atténuer les difficultés économiques du peuple palestinien.

D. Ouverture du Séminaire

15. À la séance d'ouverture, une déclaration a été faite au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par son représentant, Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Albert Rohan, Secrétaire général du Ministère autrichien des affaires étrangères, a fait une déclaration au nom de la Ministre des affaires étrangères, Benita Ferrero-Waldner. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et Faisal Aweidah, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, ont également fait des déclarations.

16. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a exprimé sa préoccupation devant la recrudescence de la violence survenue en Israël et dans le territoire palestinien occupé et a engagé fermement toutes les parties concernées à faire preuve d'un

maximum de retenue pour prévenir une nouvelle aggravation de la situation. Certes, des négociateurs israéliens et palestiniens de haut rang avaient réalisé des progrès encourageants sur certaines questions clefs, notamment les réfugiés, Jérusalem, les frontières ou la sécurité, mais les graves troubles de ces derniers mois et les pertes tragiques en vies humaines avaient montré combien il était urgent de trouver une solution globale, juste et durable à la question de la Palestine.

17. Le Secrétaire général a félicité la communauté internationale qui, depuis des années, fournissait au peuple palestinien une aide économique importante qui avait permis d'améliorer dans une certaine mesure ses conditions de vie. Les nouveaux engagements et les remboursements avaient cependant diminué de façon inquiétante. Les événements survenus depuis septembre 2000 avaient eu des effets préjudiciables pour l'économie palestinienne et avaient annulé les résultats des efforts de redressement et de développement déployés sur le plan économique. Les bouclages répétés des frontières et des communications intérieures s'étaient soldés par une dégradation dramatique des conditions de vie des Palestiniens, dont l'économie était largement tributaire de celle d'Israël. Le bouclage des frontières et d'autres mesures de restriction privaient l'Autorité palestinienne des ressources financières dont elle avait besoin, et contribuaient à accentuer la grave crise économique et sociale que connaissait le territoire occupé. Gravement préoccupé par l'aptitude de l'Autorité palestinienne à continuer de fonctionner, le Secrétaire général avait évoqué la question avec le nouveau Premier Ministre israélien, Ariel Sharon, ainsi qu'avec d'autres dirigeants internationaux, notamment le Secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell, et le Président de la Commission européenne, M. Prodi. Il avait également chargé son Représentant personnel auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne et Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Terje Rød-Larsen, d'engager d'urgence d'amples consultations en vue de prévenir une éventualité aussi déstabilisante.

18. Le Secrétaire général a déploré que les besoins pressants de l'assistance humanitaire et des secours d'urgence aient actuellement pris le pas sur les impératifs du développement à moyen et à long terme. Il a souligné le rôle majeur joué par les Nations Unies dans les efforts déployés pour atténuer les difficultés du peuple palestinien et a demandé à la communauté internationale d'apporter son soutien à des organismes tels que l'UNRWA et le PNUD, parmi d'autres, pour qu'ils puissent poursuivre leur travail dans la région en adaptant leurs activités aux circonstances. L'aide des donateurs était particulièrement cruciale à ce stade. La communauté internationale devait redoubler d'efforts pour fournir un appui à une assistance au peuple palestinien jusqu'à ce que la question de la Palestine fasse l'objet d'un règlement global, juste et durable. Le système des Nations Unies continuerait d'épauler les parties dans leurs initiatives visant à rétablir la paix et la stabilité dans la région.

19. Le Secrétaire général a déploré que les orateurs palestiniens invités, notamment de hauts responsables de l'Autorité palestinienne, n'aient pas pu venir à Vienne en raison des mesures de bouclage et des restrictions imposées en matière de voyages. Un tel état de choses démontrait combien il était urgent de normaliser la situation.

20. Le Secrétaire général du Ministère autrichien des affaires étrangères a déclaré qu'au cours de l'été précédent, la communauté internationale avait espéré qu'un

accord serait conclu sur le statut des Palestiniens, mais que cet espoir s'était envolé. La priorité était désormais de faire cesser toutes les violences, de faire reprendre les négociations et de faire appliquer les accords de Charm-el-Cheik. Le Gouvernement autrichien a déploré l'acte de provocation commis au Haram al-Charif, les violences qui ont eu lieu par la suite dans les territoires occupés par Israël et le recours excessif de la force contre les Palestiniens. Tous les efforts possibles devaient être déployés afin de diminuer la pression qui pesait sur la population civile. Les partenaires de l'Union européenne prenaient des mesures urgentes à cette fin. Il était dans l'intérêt d'Israël que cette aide puisse être acheminée.

21. L'intervenant a déclaré que les éléments de base d'un accord de paix demeuraient les mêmes et qu'ils figuraient clairement dans les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et dans les accords de Madrid et d'Oslo. Il a souligné le rôle fondamental que l'Organisation jouait dans le processus de paix et a rendu un hommage particulier à l'UNRWA, qui a apporté au peuple palestinien une aide humanitaire et la base nécessaire à son développement, dans des conditions difficiles. L'informatisation de l'enregistrement de la propriété foncière a constitué une contribution utile dans la perspective d'un règlement de la question des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948. L'ONU avait un rôle fondamental à jouer dans la recherche d'une solution durable. Le Secrétaire général était engagé personnellement et son intervention décisive à Charm-el-Cheik avait été saluée par la communauté internationale.

22. L'orateur a poursuivi en expliquant que l'Autriche mettait désormais l'accent sur la coopération pour le développement. Les projets d'aide avaient donné des résultats tangibles : construction de logements sociaux; accès à des soins de santé primaires garanti aux résidents plus pauvres de la vieille ville de Jérusalem; création, à des fins de planification, d'une banque de données sur l'environnement, destinée à aider les Palestiniens à optimiser leurs ressources en terres et en eau; construction d'une station de dessalement de l'eau dans la bande de Gaza; et aide médicale aux victimes des violences actuelles, notamment. Un des objectifs majeurs avait été de promouvoir la coopération entre les institutions autrichiennes et les institutions palestiniennes.

23. Le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a souligné que le peuple et le territoire palestiniens occupé traversaient une grave crise. Cette longue suite de difficultés et de violence avait été désastreuse pour l'économie palestinienne en général et pour les conditions de vie des Palestiniens en particulier. Les emplois et les marchés en Israël étaient devenus inaccessibles; les touristes effrayés par la violence avaient fui la région; les cultures vivrières étaient détruites et les champs étaient hors de portée; les colons armés et les soldats israéliens attaquaient les Palestiniens sans armes, impunément. Les Palestiniens, loin de pouvoir se consacrer au développement à long terme et à la prospérité, en étaient réduits à la lutte pour la survie. Les infrastructures avaient été intentionnellement détruites et les projets de développement avaient dû être abandonnés ou gelés indéfiniment. Le Président s'est dit particulièrement préoccupé du projet Bethléem 2000, lancé en 1997 par l'Autorité palestinienne, pour restaurer de nombreux sites religieux et historiques, pour reconstruire les infrastructures et préparer la ville de Bethléem en vue des célébrations du millénaire. La violence du passé récent avait anéanti nombre de réalisations, endommagé l'infrastructure de la ville qui venait d'être réparée et surtout effrayé les pèlerins éventuels.

24. Selon le Président, la mission essentielle du Comité était de promouvoir un règlement pacifique de la question de Palestine. Cependant, les obstacles et les aléas du processus de paix ne permettaient pas de demeurer optimiste. Les besoins immédiats des Palestiniens devaient alors être la préoccupation première. La communauté internationale devait aider ceux-ci à survivre à la période critique qu'ils traversaient afin qu'ils puissent éventuellement retrouver la voie du renouveau économique et du développement. La priorité devait être d'examiner les problèmes immédiats, d'ordre humanitaire, économique et social. La communauté internationale devait davantage prendre conscience des difficultés de plus en plus grandes que connaissait l'économie palestinienne et des conditions de vie précaires de milliers de Palestiniens. L'amélioration des conditions de vie dans le territoire palestinien, l'instauration de liens coopératifs et de partenariats d'affaires dans l'ensemble de la région et la promotion du développement régional étaient les seuls fondements d'une paix qui profiterait à tous les peuples de la région, arabes et israéliens.

25. Il a ajouté que l'Autorité palestinienne se voyait encore refuser le contrôle de ressources clefs, telles que la terre et l'eau, et qu'elle n'avait pas directement accès aux marchés extérieurs. Une part importante de ses ressources budgétaires venait d'un transfert d'impôts et de droits de douane perçus par Israël, et la dépendance économique des Palestiniens apparaissait encore plus nettement lorsque les relations se détérioraient. Au cours des derniers mois, l'Autorité palestinienne avait dû faire face chaque jour à des problèmes croissants pour assurer l'enseignement, les services de santé et d'autres services de base, pour maintenir l'ordre et pour essayer de développer l'économie et d'édifier les institutions palestiniennes adéquates. Il était heureux que, dans tous ces efforts, l'Autorité palestinienne ait la communauté internationale de donateurs à ses côtés.

26. Le représentant de la Palestine, parlant au nom du Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, a déploré que la délégation palestinienne venant du territoire palestinien occupé ait été empêchée de participer au Séminaire. Il a rappelé que l'Organisation des Nations Unies avait envoyé une commission pour enquêter sur les actes de violence. La violence était l'occupation du territoire palestinien au cours des 50 dernières années. Au stade actuel, elle dépassait tout ce qu'on pouvait imaginer. Il ne s'agissait pas seulement de violence mais aussi de terrorisme d'État. Il a rappelé aux participants que le Premier Ministre d'Israël avait félicité l'armée israélienne pour l'assassinat d'un dirigeant palestinien.

27. Il a exprimé sa gratitude pour l'aide reçue des pays donateurs, tout en ajoutant que tout ce que ces pays avaient fait avait été détruit au cours des derniers mois. Israël avait complètement anéanti les efforts internationaux visant à appuyer le développement palestinien. Le représentant de la Palestine a demandé que le Conseil de sécurité agisse sérieusement et de la même manière qu'il l'avait fait dans le cas de la Bosnie-Herzégovine et d'autres pays. Les souffrances du peuple palestinien n'étaient pas seulement d'ordre économique. Il s'agissait d'un combat pour la survie. Pour donner une idée de la situation sur place, il a fait savoir que, la veille, personne n'avait dormi parce que toutes les villes palestiniennes avaient été bombardées.

28. Il a déclaré que, si Israël voulait survivre comme pays au Moyen-Orient, il lui fallait accepter la paix. Les Palestiniens avaient accepté que 78 % de leur territoire soient donnés aux Israéliens pour faire un État. Malgré cela, ils voulaient encore

plus de terres. Il était du devoir de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble d'appliquer sérieusement la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, demandant le retrait complet d'Israël des territoires occupés depuis 1967.

29. Le représentant de la Malaisie a déclaré que la communauté internationale restait préoccupée des violations systématiques de la quatrième Convention de Genève par Israël. Le Gouvernement malaisien déplorait toutes les formes de violence et condamnait l'utilisation excessive de la force par Israël et les interdictions de circulation des personnes et des biens imposées par Israël. L'Organisation des Nations Unies avait un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre de ses propres résolutions et devait continuer à appuyer le développement dans les territoires palestiniens. Il fallait accorder à l'UNRWA des ressources suffisantes. L'ONU devait garantir les droits inaliénables du peuple palestinien, surtout le droit à l'autodétermination. Le Gouvernement malaisien avait établi un fonds spécial pour venir en aide au peuple palestinien et avait augmenté sa contribution à l'UNRWA. Il avait aussi fourni une assistance technique aux programmes, comprenant des bourses d'étude et de l'entraînement d'élèves pilotes.

30. Le représentant de la Chine a souligné que la communauté internationale devait assumer la responsabilité qu'elle avait d'aider l'Autorité palestinienne à surmonter les difficultés économiques et à améliorer les conditions de vie. L'assistance au peuple palestinien contribuerait à soulager sa situation difficile et à promouvoir les pourparlers de paix. La Chine, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, avait constamment appuyé le processus de paix du Moyen-Orient et avait participé activement aux démarches de médiation entre les deux parties. Elle avait fourni un appui politique et moral, ainsi que de l'aide économique, et elle avait participé à la reconstruction de la région autonome palestinienne par des canaux bilatéraux et multilatéraux.

31. Le représentant de l'Indonésie a déclaré que, au cours des sept années précédentes, les Palestiniens avaient fait preuve de détermination dans la transformation du territoire en terrain d'investissement et de croissance. Plus que jamais, il fallait de l'aide pour surmonter les obstacles et les difficultés suscités par Israël. Il était inconcevable que tout un pays soit assujetti à d'aussi grandes souffrances et à de tels bouleversements. Les actions d'Israël contrevenaient à de nombreux instruments humanitaires internationaux, notamment la quatrième Convention de Genève. Il était temps qu'Israël mette fin à ses actions indéfendables. Les Palestiniens s'étaient engagés dans de laborieuses négociations avec le Gouvernement israélien. Le représentant de l'Indonésie les a félicités pour les efforts qu'ils faisaient afin d'en arriver à une paix juste et durable. L'ONU avait un rôle essentiel à jouer dans le processus de paix du Moyen-Orient, et il fallait accroître les efforts de ses organismes dans cette région.

32. Le représentant de la Turquie a déclaré que la violence ne servait que les intérêts des ennemis de la paix. Son gouvernement avait approuvé une contribution à l'UNRWA – la Turquie faisait partie du Groupe de travail chargé d'étudier le financement – et avait alloué des fonds supplémentaires pour venir en aide au peuple palestinien. Il avait aussi fourni des secours médicaux aux victimes des actes de violence récents. Il a dit espérer que la communauté internationale honorerait ses engagements économiques et financiers à l'égard des Palestiniens. Il a appuyé l'établissement d'une paix durable dans la région, à laquelle on ne pouvait arriver

qu'au moyen de négociations constructives sur la base des résolutions de l'ONU sur la question.

33. Le représentant de l'Algérie a déclaré que son gouvernement appuyait l'ONU et tous ses divers organismes dans les efforts qu'ils déployaient pour contribuer à l'instauration d'une paix juste et durable en Palestine. Sans l'exercice de tous les droits légitimes du peuple palestinien, notamment l'établissement de son propre État indépendant, il n'y aurait pas de paix au Moyen-Orient. Les Palestiniens, tout comme d'autres, savaient les contributions qu'apportaient les Algériens. Il n'y avait pas lieu de se glorifier d'une telle aide vu qu'il s'agissait là d'un devoir. Le Gouvernement algérien était prêt à continuer à apporter sa contribution afin d'alléger les souffrances du peuple palestinien.

34. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que les événements tragiques des derniers mois avaient montré que les moyens, notamment les moyens financiers, offerts pour le développement palestinien ne donneraient que peu de résultats tant que l'on n'aurait pas trouvé une solution aux causes fondamentales du conflit. Le devoir de la communauté internationale était de parler fermement en faveur de la poursuite du processus de paix. Elle avait l'obligation de faire tout ce qu'elle pouvait pour assurer la poursuite des négociations et restreindre les actes de violence. Il a dit que la Fédération de Russie était prête à ne ménager aucun effort pour appuyer ce processus. Elle participerait aux efforts conjoints, notamment avec les États-Unis comme coparrain, pour arriver à ce but.

35. Le représentant de la Ligue des États arabes, parlant au nom du Secrétaire général de la Ligue, a déclaré que la cause fondamentale du problème était essentiellement l'attitude négative des Israéliens à l'égard de l'instauration d'une paix globale et de la mise en oeuvre des accords déjà signés. Pour arriver à la paix et à la stabilité, le peuple palestinien devait être protégé, et les crimes israéliens commis à son égard devraient être soumis à un tribunal pénal international. Compte tenu de la détérioration récente de la situation, la Ligue, lors de son Sommet du Caire, avait assuré le peuple palestinien de son appui dans son Intifada et elle avait créé deux fonds : le Fonds Intifida d'Al Qods et le Fonds d'Al-Aqsa. Il a rappelé que, lors des récentes réunions du Conseil économique et social arabe, en février 2001, on avait discuté en détail des conditions économiques du peuple palestinien et de ses besoins d'aide. Il a demandé aux États et aux organisations internationales d'appliquer des sanctions économiques contre les produits provenant des colonies de peuplement israéliennes.

36. Le représentant de l'Égypte a exprimé l'appui inconditionnel de son pays à la cause du peuple palestinien. Il a déploré la destruction de l'économie palestinienne. Son gouvernement n'épargnerait aucun effort pour arriver à une paix juste et durable pour le peuple palestinien. Il a exprimé sa satisfaction face aux efforts incessants du Comité en faveur de la cause des Palestiniens. Compte tenu de la situation, il fallait davantage de ressources pour tous les éléments du développement palestinien. Tous les membres de la communauté internationale avaient la responsabilité de prendre les mesures nécessaires à cet égard.

37. Le représentant du Maroc a déclaré que son gouvernement trouvait que la situation dans laquelle la population du territoire palestinien vivait était intolérable. La communauté internationale avait le devoir d'exercer des pressions pour amener Israël à cesser de se montrer arrogant et de se méfier des autres.

38 Le représentant de l'Organisation de la Conférence islamique, parlant au nom du Secrétaire général de la Conférence, a réaffirmé l'appui de son organisation au peuple palestinien et à ses efforts en vue de faire reconnaître ses droits inaliénables. Il a déclaré que la destruction des infrastructures, la démolition des maisons et des mosquées, le bouclage des villes et des villages et la confiscation des recettes fiscales et douanières avaient causé des dommages indicibles à l'économie palestinienne. La communauté internationale aurait dû intervenir et mettre fin à ces actes afin d'aider la population à venir à bout de cette brutale agression. Les principales activités de la Conférence islamique visaient à appuyer le peuple palestinien et son Intifada. Deux fonds avaient été établis à cette fin. Il a déploré que les souffrances du peuple palestinien augmentent de jour en jour. La communauté internationale devait, plus que jamais, mettre fin à l'agression israélienne, protéger le peuple palestinien et insister pour que le Gouvernement israélien mette en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité, permettant ainsi au peuple palestinien de retrouver ses droits inaliénables, y compris son droit de retourner dans sa patrie.

39. La Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a déclaré que le rapport établi par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés estimait la perte subie par l'économie palestinienne à 1,5 milliard de dollars. La CESAO avait aussi examiné les répercussions de l'occupation israélienne sur les Palestiniens. Les dernières conclusions pour l'année 2000 montraient que, année après année, l'occupation affectait la vie et la survie des Palestiniens, ce qui entravait gravement la croissance de la collectivité palestinienne. Israël continuait de s'emparer de terres. La tension et l'incertitude aggravées par les restrictions en matière de circulation de biens constituaient des facteurs additionnels dans la détérioration de la situation économique. Les mesures de restriction quant à l'accès à l'eau étaient la cause de problèmes de santé de plus en plus nombreux. Elle a rappelé que la CESAO était la seule entité des Nations Unies dont les Palestiniens étaient membres de plein droit. Elle a décrit les activités de cet organisme et a fait savoir qu'on avait utilisé des réunions, la diffusion d'informations, des programmes de formation et des publications pour présenter les différentes questions relatives au développement palestinien. L'examen annuel du développement économique et social couvrait la Cisjordanie et Gaza. Les causes et les effets de l'inflation et l'impact du partenariat européen étaient des sujets de recherche. Cet organisme s'était engagé à améliorer le bien-être du peuple palestinien et n'en était que plus déterminé à aider celui-ci alors qu'il devait faire face à une détérioration encore plus grave de son économie et de ses conditions de vie.

40. Le représentant du Bélarus a déploré vivement l'absence d'orateurs palestiniens, qui montrait la nécessité d'établir la paix au Moyen-Orient. Il n'y avait pas beaucoup de raisons d'être optimiste, mais son gouvernement continuerait à appuyer le peuple palestinien dans son aspiration à la dignité, à la paix, à la stabilité et à la prospérité économique.

II. Résumé des tables rondes

Table ronde I
La crise de 2000-2001 : impact des politiques israéliennes sur l'économie palestinienne

41. Lors de la première table ronde, intitulée « La crise de 2000-2001 : impact des politiques israéliennes sur l'économie palestinienne », l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Nasser Al-Kidwa, a prononcé le discours-cadre.

42. **M. Nasser Al-Kidwa** a déclaré que le fait qu'il devait parler comme substitut du Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, Maher Masri, qui s'était préparé à présenter le discours-cadre, montrait la situation dangereuse dans laquelle les Palestiniens se trouvaient. La crise avait commencé dès le tout début du mandat de l'ex-Premier Ministre israélien, Ehoud Barak. L'un des problèmes fondamentaux concernait le fait qu'Israël n'avait pas mis en oeuvre les accords déjà conclus, notamment en ce qui concerne le redéploiement des forces israéliennes dans le territoire palestinien occupé. M. Barak n'avait mis en oeuvre que les accords approuvés explicitement par son prédécesseur, l'ex-Premier Ministre Benjamin Netanyahu. La poursuite des politiques d'établissement de colonies, notamment les nouvelles confiscations de terres, était aussi un problème. Ces problèmes, joints aux événements de septembre 2000 et à l'usage excessif de la force par les Israéliens, contribuaient à miner les résultats positifs des positions de principe adoptées par le même gouvernement lors des négociations de paix.

43. Il a déploré qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord avant les dernières élections israéliennes. Le nouveau Premier Ministre, dont le nom était associé aux massacres de Sabra et Chatila et synonyme de guerre, avait gagné avec la plus faible participation électorale de l'histoire d'Israël. Il avait invité le Parti travailliste à former un « gouvernement d'union ». Toutefois ce parti ne fournissait qu'une couverture aux actions de M. Sharon. Étant donné son passé et les positions politiques qu'il avait mises de l'avant pendant les élections, il était impossible d'imaginer quelque progrès sérieux dans le processus de paix. Le nouveau Gouvernement avait indiqué que les positions importantes présentées par l'ex-Président des États-Unis, M. William Clinton, ou par le Premier Ministre Barak, ne devaient plus être considérées. En outre, M. Sharon avait déclaré qu'il ne négocierait pas d'accord tant que la violence continuerait, même si ces actes de violence étaient perpétrés contre des Palestiniens.

44. M. Nasser Al-Kidwa a appelé l'attention sur le fait que les quelques derniers mois avaient révélé un mode de comportement israélien extrêmement dangereux, qui comprenait l'exécution volontaire de civils, par des tireurs d'élite, même lorsqu'il n'y avait ni troubles ni menaces contre des Israéliens, l'imposition de châtiments collectifs et le bombardement ainsi que le pilonnage de régions peuplées et d'édifices appartenant à l'Autorité palestinienne. Ces actions constituent des violations graves de la quatrième Convention de Genève et d'autres instruments du droit international, ainsi que de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

45. Il a poursuivi en disant que, d'un point de vue économique, les autorités israéliennes avaient visé systématiquement à détruire l'économie palestinienne en

restreignant sévèrement la circulation des biens palestiniens entre les territoires eux-mêmes, entre Israël et les territoires, entre les territoires et Jérusalem et entre les régions à l'intérieur de Gaza. Ils avaient détruit des infrastructures économiques comme les usines et les champs cultivables et ils retenaient des recettes provenant de l'impôt sur la valeur ajoutée et d'autres impôts, ce qui équivalait à un vol de 50 à 60 millions de dollars par mois. Il a souligné que les pertes véritablement encourues par l'Autorité palestinienne dans les domaines du commerce et de la main-d'oeuvre, y compris la destruction des infrastructures, se chiffraient à 1 milliard 598 millions de dollars : soit 418 millions de dollars en pertes de revenus de main-d'oeuvre, 52 millions de dollars de manque à gagner en revenus touristiques et 200 millions de dollars en pertes de revenus agricoles. Ces coûts continueraient d'augmenter à moins que le processus de paix ne soit rétabli et que l'interdiction de circuler ne soit levée. Cette situation exigeait un appui économique accru, mais, ce qui importait plus encore, des secours d'urgence pour assurer une aide humanitaire et pour faire face aux dépenses administratives de l'Autorité palestinienne.

46. Il a ajouté que la communauté internationale devrait adopter une position politique claire indiquant que les politiques israéliennes alors en cours ne seraient pas tolérées. L'appel à la convocation d'une nouvelle Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève avait reçu un appui favorable à 70 %. En outre, le Conseil de sécurité était saisi une fois de plus de la question de la protection des civils palestiniens, en particulier au moyen de la création d'une force d'observation des Nations Unies. Le Conseil avait déjà voté à ce sujet et, bien qu'il n'y ait eu aucun vote contre, la résolution n'avait pas reçu les neuf votes nécessaires. Cependant, beaucoup de ceux qui s'étaient abstenus avaient expliqué leur position en disant que le moment n'était pas opportun. L'intervenant pensait que, la prochaine fois, la résolution recevrait les votes favorables nécessaires, et espérait qu'aucun membre permanent ne voterait contre. Il a conclu en déclarant que les Palestiniens risquaient de perdre tout ce qu'ils avaient construit au cours des sept dernières années. Tous les efforts devraient être faits pour enrayer cette tendance et faire redémarrer le processus de paix.

Table ronde II
Le rôle du système des Nations Unies : bilans de situation et efforts déployés pour atténuer les difficultés du peuple palestinien

47. La deuxième table ronde, intitulée « Le rôle du système des Nations Unies : bilans de situation et efforts déployés pour atténuer les difficultés du peuple palestinien » a consisté en six exposés qu'ont faits des représentants des organismes des Nations Unies.

48. **Francis Okelo**, Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies pour le processus de pays au Moyen-Orient a déclaré que le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés avait pour mandat de mobiliser des ressources afin de soutenir le processus de paix et d'agir en qualité de Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Autorité palestinienne et de l'Organisation de libération de la Palestine. Le Coordonnateur, Terje Rød-Larsen, avait oeuvré sans relâche pour aider les parties à mettre un terme à la violence et à poursuivre les négociations, en les encourageant à s'accorder au moins sur les

grandes lignes. Certes, un nouveau gouvernement était en place en Israël, dont les politiques devaient encore être élaborées et éprouvées, et M. Rød-Larsen a exprimé l'espoir que les parties feraient redémarrer le processus de paix.

49. Ces quatre dernières années, le Coordonnateur spécial adjoint des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés avait rendu compte, tous les six mois, de l'état de l'économie palestinienne. Au cours des quatre derniers mois, l'attention avait été axée sur les répercussions sociales et économiques de la violence et des restrictions. Selon le dernier rapport en date, qui couvrait la période allant d'octobre 2000 à janvier 2001, la situation était peu réjouissante. L'économie avait enregistré des pertes de plus de 900 millions de dollars et pour les quatre mois écoulés, les pertes totales résultant des restrictions de circulation étaient estimée à 50 % du produit intérieur brut (PIB) et à 75 % des revenus des Palestiniens qui travaillaient en Israël. Les pertes totales étaient estimées à 1 150 700 000 dollars, soit 20 % du PIB projeté pour 2000, à supposer que les frontières ne seraient pas bouclées. Ce chiffre correspondait à une perte de quelque 11 millions de dollars par jour ouvrable. En outre, des bâtiments et des infrastructures publiques, des biens personnels et des terres agricoles avaient été considérablement endommagés, des frais avaient été engagés pour apporter des soins à plus de 11 000 blessés palestiniens, et le bouclage des frontières, à plusieurs reprises, avait provoqué des pertes de recettes publiques. M. Okelo a poursuivi en disant que d'autres pertes avaient été subies qu'il était impossible d'évaluer. En outre, on ne pouvait pas quantifier les répercussions des pertes en vies humaines. Depuis le début de la crise, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté avait doublé, faisant passer le taux de pauvreté de 21 % à 32 %. Lorsque le bouclage des territoires s'était légèrement relâché, le chômage avait diminué mais le taux de chômage moyen le plus récent était de 38 % contre 11 % pour les neuf premiers mois de 2000. Étant donné le rapport de dépendance économique élevé qui prévalait dans les territoires palestiniens, ce taux de chômage avait une incidence sur les revenus de plus de 900 000 personnes.

50. Au début de la crise, une équipe spéciale composée d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et de la communauté des donateurs, qui avait été créée pour répondre aux besoins médicaux prioritaires des Palestiniens, avait rassemblé 12 millions de dollars. Parmi les autres domaines d'assistance, figurait la coordination de l'aide fournie aux territoires palestiniens, qui rassemblait des donateurs, des organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres parties intéressées. M. Okelo a appelé l'attention sur le fait qu'on ne pouvait pas bâtir la sécurité sur l'incertitude, et qu'il n'était pas possible d'édifier la paix sur la base de la colère. Le Coordonnateur spécial avait rencontré des dirigeants palestiniens et israéliens et souligné que la politique de bouclage des territoires menée par Israël devait être abolie. La crise était réelle et menaçait l'existence de l'Autorité palestinienne. La situation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza était explosive. Il y avait un risque d'escalade de la violence, ce qui ne pouvait que déboucher sur une situation où il n'y aurait que des perdants. Il faudrait que la communauté internationale des donateurs prenne conscience que le moment est venu d'apporter des secours d'urgence et une aide humanitaire au peuple palestinien.

51. Selon **Dayendra Sena Wijewardane**, Directeur des services juridiques de l'UNRWA à Gaza, au 16 février 2001, 335 Palestiniens étaient morts à la suite de la violence déclenchée depuis la fin de septembre 2000. Parmi les victimes on estime à 42 % le nombre de réfugiés enregistrés auprès de l'UNRWA. Il a mis en exergue deux problèmes qui restreignaient la capacité de l'Office à s'acquitter de son mandat

comme il convenait : sa situation financière et les restrictions qui lui étaient imposées en ce qui concernait l'acheminement de ses ressources humaines et matérielles dans les endroits où se trouvaient les réfugiés dans le besoin. Par l'intermédiaire de l'UNRWA, l'Organisation des Nations Unies s'acquittait d'une partie de ses responsabilités en ce qui concernait la question palestinienne. L'atout de l'UNRWA était qu'il s'agissait d'un organisme pragmatique, orienté vers l'action, souple et capable de s'adapter aux changements. L'Office fournissait une assistance aux réfugiés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Son programme d'éducation, qui couvrait l'enseignement général, la formation des enseignants, ainsi que l'enseignement professionnel et technique, comprenait un sous-programme complémentaire de bourses. Son programme de soins de santé restait axé sur la prestation de soins de santé primaires complets. Son programme de secours et de services sociaux aidait les réfugiés palestiniens qui souffraient le plus et encourageait l'autonomie. Au fil du temps, ces programmes avaient été complétés, notamment par des programmes générateurs de revenus. L'aide était octroyée par l'intermédiaire de quelque 900 dispositifs, y compris 420 écoles et plus de 120 dispensaires. L'UNRWA employait environ 22 000 personnes pour mener à bien ses activités humanitaires. Il était financé presque intégralement par des contributions volontaires de gouvernements et continuait d'être confronté à une situation précaire, que la violence constante avait aggravée. En Cisjordanie, les besoins en fournitures médicales et en médicaments s'étaient considérablement accrus ces derniers mois et la population augmentait de 5 % par an.

52. M. Wijewardane a souligné que depuis le début d'octobre 2000, tous les points d'entrée et de sortie de la bande de Gaza et de Cisjordanie avaient été bouclés, ce qui avait principalement entrainé, sur le plan économique, une perte de revenus ainsi que la limitation de la circulation des marchandises qui entraient et sortaient du territoire. La circulation de la main-d'oeuvre palestinienne qui traversait la frontière israélienne, dont une large part était des réfugiés, avait été pratiquement stoppée. L'UNRWA tentait de prêter assistance aux plus vulnérables. À cette fin, le 4 octobre 2000, il avait lancé un appel éclair en vue de recueillir 4,8 millions de dollars et était parvenu à atteindre cet objectif. En novembre, il avait lancé un deuxième appel en vue de réunir un montant bien plus conséquent – 39,3 millions de dollars – qui devait être suivi d'un troisième appel. M. Wijewardane espérait que ces appels porteraient tout autant leurs fruits.

53. Il regrettait que les mesures mises en oeuvre par Israël en raison des troubles qui avaient éclaté en septembre 2000 aient considérablement limité la marge de manoeuvre de l'Office. Les autorités israéliennes avaient décrété que tous les camions et remorques à usage commercial devaient traverser la frontière à un point de passage particulier – que l'UNRWA devait aussi utiliser –, payer des redevances et satisfaire à des procédures de transport très ardues. En outre, en raison des retards importants, le fret de l'Office s'était accumulé au port et faisait l'objet de taxes journalières proportionnelles au volume. Les procédures de sécurité avaient également retardé l'acheminement de l'aide indispensable destinée aux Palestiniens. Au lieu de faciliter les opérations de l'Office, les Israéliens les ont entravées, ce qui a contribué pour beaucoup à la crise financière. M. Wijewardane a conclu qu'en dépit de sa situation financière précaire et les restrictions de mouvement qui lui étaient imposées, l'UNRWA continuait de contribuer énormément à la stabilité dans la région.

54. **Franz-Josef Homann-Herimberg**, Conseiller spécial au Bureau de la coordination des affaires humanitaires a déclaré que la planification et l'action coordonnées constituaient un volet essentiel des activités du Bureau. Un groupe spécial serait mis en place là où il existait manifestement des besoins humanitaires dont ne s'occupait aucun organisme existant. Un groupe spécial tentait actuellement de résoudre les problèmes urgents de la création d'emplois dans le territoire palestinien occupé. À cet égard, le Bureau avait initialement axé ses activités sur la planification d'urgence et la création d'une base de données, car une réponse humanitaire efficace appelait une amélioration de la capacité d'analyser les problèmes afin de pouvoir cerner les besoins et de trouver les moyens de les satisfaire. Un autre aspect des travaux du Bureau consistait à cibler et à superviser les conditions humanitaires et socioéconomiques, telles que les répercussions d'une situation d'urgence sur des éléments aussi variés que les ménages, les budgets municipaux, la portée et les retombées de l'aide non publique au développement, ainsi que l'incidence de la réduction permanente de la circulation de la main-d'oeuvre palestinienne vers Israël. Il faudrait cibler tout d'abord les lieux qui étaient les plus touchés par la crise actuelle. La collecte de renseignements et des analyses permettraient d'enrichir la base de données. M. Homann-Herimberg regrettait que la circulation du personnel et des denrées humanitaires ait été sérieusement limitée. La Cisjordanie posait un problème particulièrement complexe qu'il fallait suivre de près, et sur lequel recueillir des données plus précises. Une approche mieux coordonnée pour tenter de résoudre la situation dans les territoires permettrait de faire face à la crise actuelle et d'instaurer une base solide pour l'avenir.

55. **Nader Atta**, Administrateur de programme dans le cadre du Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD, a souligné que ce programme ne relevait pas du mandat ordinaire du PNUD. Celui-ci avait mis en oeuvre 300 projets sur une période de 21 ans et menait des activités multisectorielles. Il était doté d'un système d'acheminement rapide pour faire face tant aux besoins ordinaires qu'aux situations d'urgence, et avait actuellement alloué plus de 90 % des fonds qu'il avait obtenus. Les pays donateurs étaient confiants parce qu'il s'agissait d'un agent de réalisation qui s'acquittait efficacement de ses fonctions. Le principal donateur était de loin le Japon, suivi de la Norvège, de l'Union européenne et des États-Unis. Les exigences de fonctionnement de l'organisme étaient souples, et il pouvait adapter son règlement en fonction de la situation sur le terrain. Il était pleinement indépendant dans les limites des pouvoirs que lui avait conférés le siège. Se référant à la situation de crise qui prévalait actuellement dans le territoire palestinien occupé, M. Atta a souligné que les barrages et les bouclages des frontières empêchaient toute circulation. Au cours d'une projection de diapositives, il a montré l'emplacement des points de contrôle israéliens qui bloquaient la circulation et empêchaient le transport de marchandises. Le Programme d'assistance tentait de maintenir ses activités en dépit des contraintes qui lui étaient imposées. Il élaborait actuellement des programmes d'intervention d'urgence consacrés à la santé, à l'éducation, à la création d'emplois d'urgence et à l'emploi dans l'agriculture, qui faisaient appel aux fonds versés par les donateurs ainsi qu'aux ressources de base du PNUD. Celui-ci menait actuellement des pourparlers avec des donateurs éventuels car la situation était catastrophique. Même si ses agents pouvaient circuler, ils se voyaient souvent interdire l'accès aux endroits où leur présence était nécessaire. M. Atta a tenu à faire savoir que la communauté internationale devait agir rapidement pour prévenir la chute de l'Autorité palestinienne.

56. **Salam Fayyad**, représentant résident principal du FMI en Cisjordanie et à Gaza a déclaré qu'on craignait depuis longtemps que l'Autorité palestinienne ne disposerait pas des ressources suffisantes pour mener à bonne fin l'établissement de son administration. Les gouvernements avaient transféré des fonds pour financer son budget, mais l'Autorité se trouvait toujours dans une situation financière difficile. En raison de la situation sur le terrain, près de la moitié de la population avait perdu sa principale source de revenus. Un mois de bouclage des frontières occasionnait habituellement des pertes pouvant atteindre 45 millions de dollars. Le Gouvernement israélien avait transféré une partie des fonds dus en novembre et en décembre, mais n'avait effectué aucun versement depuis le 20 décembre 2000. À supposer que l'Autorité palestinienne finirait par recevoir ces fonds, il lui serait toujours très difficile de payer sa masse salariale mensuelle de 55 millions de dollars en raison du fort déclin de sa capacité à créer des emplois. Même si elle parvenait à recouvrer les fonds dus par Israël, elle ne serait pas en mesure de payer les salaires. Si la situation devait se normaliser demain, l'Autorité palestinienne aurait besoin de recevoir quelque 40 millions de dollars par mois pendant les six prochains mois. La communauté des donateurs n'aimait pas beaucoup apporter une aide financière, mais l'Autorité palestinienne n'était pas en mesure de mobiliser seule les financements dont elle avait besoin. Il était essentiel de résoudre cette crise financière. M. Fayyad a souligné que la nécessité de créer d'urgence des emplois était une autre question sur laquelle il convenait de se pencher. Il était impossible d'exécuter les projets de développement. Peut-être les donateurs pourraient-ils réorienter leurs engagements afin de redresser la situation financière. L'Autorité palestinienne pourrait rembourser ces fonds lorsque la situation se serait normalisée, c'est-à-dire lorsqu'elle pourrait générer 90 millions de dollars par mois par ses propres moyens.

57. Intervenant depuis l'hémicycle, **Giuseppe Masala**, Coordonnateur de l'OMS dans le territoire palestinien occupé, a souligné que le conflit dans la région avait des conséquences croissantes sur la santé, non seulement au regard du grand nombre de blessures et de traumatismes psychologiques, mais aussi parce qu'il sapait le nouveau système d'orientation-recours qu'on avait commencé à mettre sur pied. Les hôpitaux et les centres de santé avaient été submergés par la charge soudaine de patients. Les véhicules médicaux avaient été endommagés et n'étaient plus en état de rouler. Les activités militaires, combinées à la fermeture des frontières, limitaient les déplacements du personnel de santé et des patients. Les villes et les territoires qui avaient mis sur pied un système d'orientation-recours opérationnel se trouvaient coupés les uns des autres et coupés des zones rurales environnantes. Le système de santé subissait aussi indirectement le contrecoup des préjudices économiques subis : au cours des trois premières semaines de troubles, on estimait que les pertes avaient déjà dépassé la valeur totale des dons fournis à l'Autorité palestinienne pendant le premier semestre de 2000. Le Premier Ministre de l'Autorité palestinienne n'assumait que depuis peu la responsabilité de la fourniture de soins de santé aux Palestiniens. La situation actuelle menaçait de ruiner des années d'efforts et risquait d'engendrer un chevauchement ingérable des services et des installations. Parallèlement, les services publics avaient commencé à se détériorer, ce qui augmentait le risque de flambées de maladies et affaiblissait les capacités de maintenir des activités de surveillance et d'alerte avancée. M. Masala a mis en avant certaines des initiatives qu'avait menées l'OMS ces dernières années, parmi lesquelles le Programme d'action de l'OMS pour les médicaments essentiels et l'élaboration d'un formulaire pharmaceutique national, la lutte contre la brucellose et l'innocuité des produits alimentaires, la protection des sources et des puits, ainsi

que la supervision de la qualité de l'eau potable Figuraient également parmi ces initiatives la remise en état du réseau des soins de santé primaires, ainsi que l'exécution de programmes de rééducation, d'immunisation et d'éradication de la poliomyélite Depuis le début de la crise actuelle, l'OMS a participé à l'achat, à l'expédition, au dédouanement, à la distribution et à la livraison de matériel destiné à parer les urgences traumatologiques, de médicaments, ainsi que de fournitures et de matériel médicaux. En mettant en commun les forces des organismes des Nations Unies, des pays donateurs, des ONG internationales et locales et de l'Autorité palestinienne, les convois humanitaires ont permis de résoudre la question très importante de l'accessibilité. Le Ministre de la santé était confronté à un certain nombre de problèmes, à savoir que les services existants étaient surchargés de demandes excessives de soins médicaux d'urgence, et que le personnel des services médicaux d'urgence et le personnel ambulancier étaient contraints de faire des heures supplémentaires. Il convenait de dispenser des cours de formation au personnel nouvellement recruté et des cours de recyclage au personnel en poste; en outre, en raison d'une grave pénurie de stocks, il fallait être plus efficace et cibler les plus nécessiteux; une meilleure gestion des dons s'imposait également. Sous réserve d'obtenir les ressources nécessaires, l'OMS était prête à aider le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne à mettre sur pied des centres de préparation aux situations d'urgence ainsi que des centres de planification des urgences en vue d'élaborer le futur plan de développement des systèmes de santé.

58. Un document établi par **Raja Khalidi**, Coordonnateur du Groupe de l'assistance au peuple palestinien à la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED, a été distribué aux participants au séminaire, pour gagner du temps. Dans ce document, la CNUCED soulignait la dégradation sans précédent de tous les secteurs de l'économie palestinienne et déclarait que, en quelques mois seulement, le débat avait changé d'orientation, passant de perspectives de développement et de coopération prometteuses à des perspectives sombres laissant augurer crise, difficultés et séparation. Plus que jamais, l'économie palestinienne subissait le contrecoup de l'occupation prolongée, comme en attestaient le délabrement de l'économie, les infrastructures inadéquates et la faiblesse de la base industrielle. Les réalisations déjà accomplies en ce qui concernait la mise sur pied d'institutions publiques crédibles, ainsi que d'un système financier public et d'un secteur privé à même de mobiliser les ressources nécessaires pour maintenir la croissance risquaient désormais sérieusement d'être réduites à néant. La CNUCED mettait en avant la nécessité de réorienter l'économie palestinienne aux fins de son intégration aux marchés régionaux et mondiaux. Il convenait de faire en sorte que les relations économiques avec Israël soient plus équilibrées et mutuellement bénéfiques. L'intégration de l'économie palestinienne à l'économie de ses voisins jordanien et égyptien constituait une priorité. Les efforts d'intégration devaient être axés sur la coordination et l'harmonisation des politiques monétaires et fiscales, sur des projets de développement en matière d'infrastructure, de commerce et d'industrie, ainsi que sur l'élaboration de réglementations régissant les transactions économiques dans la région. La CNUCED demeurait résolue à créer les conditions requises afin que l'économie palestinienne parvienne à un développement économique durable et continuerait de dispenser son programme de formation à la diplomatie du commerce international et d'offrir ses services de conseils en matière de politique commerciale.

Table ronde III
Assistance prêtée par les États arabes et islamiques et les organisations intergouvernementales au peuple palestinien

59. La troisième table ronde, intitulée « Assistance prêtée par les États arabes et islamiques et les organisations intergouvernementales au peuple palestinien » a consisté en trois exposés présentés par des représentants d'organismes islamiques et arabes.

60. Selon **Said Kamal**, Secrétaire général adjoint aux affaires palestiniennes de la Ligue des États arabes, le fond du problème résidait dans le fait qu'Israël continuait de tergiverser et de se soustraire à la mise en oeuvre d'accords qu'elle avait signés. La Ligue des États arabes, qui avait toujours concentré son attention sur les aspects politiques, s'était tournée, depuis septembre 1994, vers le développement et la reconstruction économiques dans les territoires palestiniens et un département avait été créé pour s'occuper du développement, de la reconstruction et de l'aide au peuple palestinien. Compte tenu de la dégradation récente de la situation, la Ligue avait assuré au peuple palestinien, au Sommet qu'elle avait tenu au Caire en octobre 2000, qu'elle soutenait l'Intifada. Les dirigeants arabes avaient décidé de créer deux fonds, dont le Fonds Intifada d'Al-Qods, doté d'un capital de 200 millions de dollars, qui servait à soutenir les familles des martyrs de l'Intifada, à financer l'éducation de leurs enfants et à apporter des soins aux blessés. Le second fonds – le Fonds Al-Aqsa – avait été mis sur pied avec un capital de 800 millions de dollars, qui devait être affecté à des projets de financement visant à protéger l'identité islamique et arabe de Jérusalem et à permettre au peuple palestinien de développer sa propre économie et de faire face au blocus et à l'isolement imposés par les autorités israéliennes. Les ministres arabes des finances se sont réunis au Caire en novembre 2000 en vue de concevoir un mécanisme unique de gestion des deux fonds. Un certain nombre de pays arabes avaient annoncé le montant de leurs contributions et plusieurs d'entre eux avaient transféré tout ou partie de leur contribution à la Banque islamique de développement à Djedda. M. Kamal a donné quelques détails sur les annonces de contribution et les contributions effectivement versées par les États arabes. Il a par ailleurs souligné que le secteur privé arabe avait aussi versé d'importantes contributions. La Banque avait proposé un certain nombre de projets et de programmes au Comité administratif des deux fonds. En réponse à une question, M. Kamal a déclaré que les fonds étaient placés sous les auspices de la Ligue des États arabes, mais que celle-ci n'en contrôlait pas l'affectation.

61. Il a rappelé qu'à la session de février 2001 du Conseil économique et social des États arabes, les participants avaient examiné en détail la situation économique du peuple palestinien et son besoin d'assistance. Le Conseil avait invité les membres à accroître leur soutien afin d'apaiser la situation critique qui prévalait dans les territoires palestiniens. Les dirigeants arabes avaient convenu de prendre des mesures visant à soutenir l'économie palestinienne et à l'aider à faire face aux politiques restrictives israéliennes. À cette fin, il convenait d'autoriser l'entrée des marchandises et des produits palestiniens sur le territoire des pays arabes en franchise, d'approuver les certificats d'origine palestinienne et d'examiner les moyens de supprimer les obstacles mis en place par Israël pour entraver la libre circulation des marchandises et des produits palestiniens.

62. **Abdelaziz Aboughosh**, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la Conférence islamique, a réaffirmé que l'Organisation était disposée à coordonner, en accord avec les organisations internationales et régionales concernées, les efforts visant à aboutir à un processus de paix juste et globale au Moyen-Orient. Selon son analyse, la crise actuelle était due au fait qu'il n'avait pas été possible de résoudre les questions relatives au statut final et à l'agression israélienne à l'encontre du peuple palestinien qui avait suivi. La communauté internationale aurait dû intervenir pour mettre un terme à cette agression brutale et aider le peuple palestinien à recouvrer ses droits en tant que nation, y compris le droit à l'indépendance politique et économique dans le cadre d'un État palestinien dont Al-Qods (Jérusalem) serait la capitale. Les activités principales de l'OCI consistaient à soutenir le peuple palestinien et son Intifada. Deux fonds avaient été créés, qui étaient dotés d'un montant total de 1 million de dollars. Des organismes islamiques publics et privés avaient apporté des contributions, notamment en distribuant des médicaments et en soutenant financièrement les familles des martyrs. Des organismes liés à l'OCI, tels que la Banque islamique de développement, avaient pris des décisions visant à soutenir l'économie palestinienne, qui prévoyaient de faciliter l'entrée des marchandises palestiniennes sur les marchés des États islamiques en franchise.

63. M. Aboughosh a mis en avant le vaste soutien populaire exprimé dans l'ensemble du monde islamique. Des millions de personnes avaient investi les rues pour manifester leur soutien au peuple palestinien et à l'Intifada. Les médias des États islamiques avaient aussi joué un rôle important en informant les citoyens de la brutalité israélienne qui augmentait la souffrance du peuple palestinien jour après jour. Pour conclure, l'intervenant a exhorté la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à accélérer l'octroi d'une aide à l'économie palestinienne en déroute. Il conviendrait que la communauté internationale adopte les mesures nécessaires pour mettre un terme à l'agression israélienne, protéger le peuple palestinien et faire en sorte que le Gouvernement israélien applique les résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973) du 22 octobre 1973, ainsi que la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, du 11 décembre 1948, sur le droit au retour.

64. **Walid Abdewahab**, Administrateur principal de projets à la Banque islamique de développement, a informé les participants des mesures prises par la Banque pour mettre en activité le Fonds Al-Aqsa et le Fonds Intifada d'Al-Qods, qui avaient été créés par le Sommet arabe du Caire en octobre 2000. La Banque islamique de développement, à qui il avait été demandé d'administrer les fonds, avait élaboré diverses politiques et principes directeurs, ainsi que cinq programmes d'urgence destinés à aider les familles des martyrs, à soigner et à rééduquer les personnes blessées ou invalides, et à fournir du matériel médical d'urgence pour un montant total de 7,5 millions de dollars. En outre, la Banque avait élaboré, de concert avec l'Autorité palestinienne, sept programmes et projets visant notamment à créer des emplois, à réparer ou à reconstruire les bâtiments et biens endommagés, à remettre en état les terres et les biens agricoles saccagés, à distribuer du matériel médical, ainsi qu'à accorder des microfinancements. Des crédits avaient été affectés à ces projets à hauteur de 37,5 millions de dollars. Six autres projets avaient été conçus aux fins de créer des emplois, d'assurer un développement agricole intégré, de distribuer du matériel et de dispenser des cours de formation au Département de la défense civile de Gaza, ainsi que de distribuer du matériel médical aux hôpitaux pour un montant de 45 millions de dollars. Globalement, la Banque avait traité

quelque 90 millions de dollars pendant les 100 premiers jours de fonctionnement du Fonds. Sans perdre de vue l'objectif à long terme, à savoir le développement durable, les projets et programmes qui ont été approuvés par le Comité de gestion du Fonds – ou qui le seront ultérieurement – comprenaient principalement des projets à forte intensité de main-d'oeuvre dotés d'un mécanisme de mise en oeuvre rapide grâce à l'adoption de procédures souples en ce qui concernait les modalités d'achat et de décaissement. Sur le plan fiscal, il n'était pas possible que la Banque transfère des fonds à l'Autorité palestinienne en puisant dans les ressources des deux fonds, car il aurait fallu pour cela modifier le mandat conféré à la Banque par le Sommet arabe.

Table ronde IV
Efforts déployés par les donateurs internationaux et d'autres secteurs de la communauté internationale pour atténuer les difficultés économiques du peuple palestinien

65. Au cours de la quatrième table ronde, intitulée « Efforts déployés par les donateurs internationaux et d'autres secteurs de la communauté internationale pour atténuer les difficultés économiques du peuple palestinien », cinq experts ont présenté des exposés, et plusieurs participants sont intervenus dans le débat.

66. **Roby Nathanson**, Président de l'Institut israélien de recherche économique et sociale (Tel-Aviv) a déclaré n'avoir aucune solution facile à proposer pour apaiser les tensions dans la région. La paix était inévitable, mais le prix payé pour y parvenir en déterminerait la qualité. Afin de réduire le coût de la paix pour les deux parties, des mesures économiques devaient être prises non en tant que fins, mais en tant que moyens. Une fois les obstacles politiques levés, Israël et l'Autorité palestinienne pouvaient établir leur coopération en s'appuyant sur une base qui ne demandait qu'à être exploitée. En raison des restrictions imposées, au cours des derniers mois, à l'activité économique locale et transfrontalière, l'économie palestinienne était plus ou moins paralysée. L'économie israélienne avait également été touchée. Au dernier trimestre de 2000, sa croissance avait baissé de presque 10 % et un déclin était enregistré dans l'industrie du bâtiment, du tourisme et des investissements locaux et étrangers. Les relations économiques d'Israël avec ses partenaires commerciaux avaient également pâti de la situation.

67. M. Nathanson a passé en revue trois scénarios possibles pour l'avenir : dans le premier cas, la séparation était totale et impliquait la création de frontières hermétiques entre Israël et le territoire palestinien. Les revenus palestiniens baisseraient considérablement et Israël serait contraint de faire venir un plus grand nombre de salariés de l'étranger. L'excédent de la balance commerciale israélienne par rapport à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, qui est déjà en diminution, s'effondrerait complètement en provoquant un nouveau déclin du produit national brut (PNB) des deux parties. Le coût d'un tel scénario le rendait inapplicable, a fortiori si l'on prenait en compte le coût élevé de la création d'une frontière hermétique, estimé à 2 milliards de dollars. Le second scénario consistait à maintenir le statu quo sous réserve de quelques modifications. Il reflétait l'espoir d'entrer dans une longue période de transition, jusqu'à ce que la tension se relâche et que, pour le moins, un accord préliminaire de paix soit signé. Ce cas de figure liait directement l'avenir des relations économiques à une solution politique et

paraissait le plus probable à l'époque. Selon M. Nathanson, le troisième scénario et le meilleur à long terme consistait à opter pour la coopération régionale. Les accords conclus dans d'autres régions du monde, où des marchés transfrontaliers institutionnalisés avaient été créés après des siècles de conflits, constituaient d'importants précédents et démontraient également comment des initiatives partant de la base pouvaient servir de point de départ à une coopération à des niveaux supérieurs. Des projets « de personne à personne » et « d'entreprise à entreprise » permettraient de résoudre toute une gamme de problèmes économiques et de faire reculer le chômage relativement vite. Une certaine forme de coopération économique, en partie indépendante des solutions politiques nationales, pourrait être établie. Quels qu'ils soient, il était peu probable que les résultats escomptés au lendemain des accords d'Oslo, seraient atteints dans les délais envisagés. Les résultats économiques espérés par de nombreux Israéliens étaient, dans une certaine mesure, illusoires. Pour leur part, les responsables palestiniens devaient comprendre que leur programme politique faisait payer un tribut économique tel au peuple palestinien que, tôt ou tard, ils devraient lui en rendre compte. Force était d'admettre que les deux économies étaient liées et que chacune dépendait de l'autre. Le chômage était le problème le plus préoccupant et seule la création d'emplois pouvait le faire reculer, d'abord et surtout dans les zones palestiniennes. La liberté de circulation était l'une des plus importantes mesures d'encouragement pour relancer l'activité économique locale et la coopération transfrontalière; la politique de fermeture des frontières et de bouclages internes devait donc cesser. Parallèlement, beaucoup restait à faire du côté palestinien pour restaurer la confiance. Le boycottage des produits israéliens pouvait s'avérer inefficace et non constructif pour chacune des deux parties. Afin de résorber le chômage, les Palestiniens devaient se tourner vers les organismes institutionnels, les grandes entreprises ou les autorités nationales, en Israël et à l'étranger, et leur demander d'élaborer des programmes d'investissement dans le territoire palestinien occupé, tandis qu'Israël devait accorder un plus grand nombre de permis de travail. À long ou moyen terme, les marchés étrangers devaient s'ouvrir aux exportations palestiniennes, en particulier dans le domaine des produits agricoles.

68. En conclusion, M. Nathanson a déclaré que la création d'un État palestinien était nécessaire pour résoudre une grande partie des problèmes économiques auxquels les deux parties étaient confrontées. De nombreux économistes et politiciens israéliens partageaient ce point de vue et estimaient qu'il n'existait aucune autre solution, pour les uns comme pour les autres. De toute évidence, il fallait que la coopération régionale et le développement puissent s'appuyer sur un cadre formel reposant sur des institutions et des accords transfrontaliers. La coopération entre les deux États souverains était la seule solution permettant de garantir le bien-être individuel et national. Répondant à des questions et commentaires, M. Nathanson a déclaré que la paix était indispensable à la coopération économique et inversement. Force était de constater qu'après les accords d'Oslo, on avait eu l'illusion qu'il était possible de poursuivre la coopération économique avant de parvenir au règlement définitif du conflit. Il s'agissait d'établir ce qui pouvait être fait entre-temps. Israël avait un rôle à jouer et n'avait pas d'autre solution que de travailler avec les Palestiniens. Il ne s'agissait pas là d'une forme traditionnelle de colonialisme, mais de relations entre deux peuples dont le destin était de vivre ensemble.

69. **Matthias Burchard**, Conseiller économique auprès du Représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient, a souligné que l'économie palestinienne était au bord de l'effondrement et que l'administration avait de plus en plus de mal à fournir les services de base. Les progrès accomplis depuis 1993, avec l'aide de la communauté internationale, risquaient d'être anéantis. La situation humanitaire était préoccupante. Le plus inquiétant était le tribut payé des deux côtés à la violence et le nombre de décès et de blessés. Il fallait mettre fin à la violence, retourner à la table des négociations et parvenir à une paix juste et durable, qui donnerait aux deux parties le sentiment que leurs préoccupations et leurs aspirations légitimes avaient été prises en compte. L'activité économique du territoire palestinien occupé avait chuté de 50 % et les recettes fiscales potentielles avaient diminué de 44 %. On estimait à 30 % la baisse du PNB et le manque à gagner quotidien s'élevait à 12 millions d'euros. Les importations en provenance des pays tiers avaient baissé de 15 % par rapport à la période précédant l'Intifada et le tourisme était au point mort Plus inquiétant encore étaient le gouffre budgétaire qui, même si Israël devait reprendre ses transferts, représenterait environ 44 millions d'euros par mois; le taux élevé de chômage, estimé à presque 45 %; la rupture des relations entre le gouvernement et les citoyens et l'incapacité croissante de l'Autorité palestinienne à fournir les services de base, ayant pour conséquence l'érosion de son autorité et l'émergence de nouvelles sous-structures autonomes.

70. M. Burchard a estimé qu'il était urgent de répondre de manière décisive aux besoins immédiats afin d'éviter une catastrophe économique et humanitaire. Pour donner les effets escomptés, l'aide financière devait être renforcée par une action politique. L'hypothèse retenue était que, dans un avenir proche, les restrictions frappant les Palestiniens seraient maintenues. Le scénario idéal serait que Palestiniens et Israéliens reviennent à une situation où ils partageraient les mêmes intérêts économiques et apprécieraient à leur juste valeur les retombées économiques qu'ils pouvaient espérer de leur coopération. En attendant, néanmoins, toute stratégie envisagée devait s'attacher à réduire et moduler la dépendance de l'économie palestinienne par rapport à celle d'Israël. Toute stratégie visant à diversifier cette relation de dépendance devrait traiter les problèmes politiques, institutionnels et économiques. Dans le domaine politique, une véritable reprise nécessiterait la levée des bouclages; la reprise des transferts de recettes – dans des délais acceptables – d'Israël vers l'Autorité palestinienne; le contrôle complet par les Palestiniens des frontières avec la Jordanie et l'Égypte; la mise en place de contrôles de sécurité raisonnables par les Israéliens à ces frontières; la circulation des biens d'un point à l'autre (selon le principe « un camion, un contrôle »); des infrastructures telles que des entrepôts pour les marchandises, y compris des entrepôts réfrigérés, aux frontières. Dans le domaine institutionnel, l'administration palestinienne devrait se lancer dans une réforme en profondeur pour éviter que la situation ne se détériore davantage. D'après les résultats d'une récente étude financée par l'Union européenne et menée par le Council on Foreign Relations des États-Unis, le Président Arafat s'était engagé à redynamiser son administration, mais la récente flambée de violence avait mis un frein aux progrès accomplis en ce sens.

71. En ce qui concerne le secteur économique, M. Burchard a déclaré que bien que le marché israélien soit l'allié naturel de l'économie palestinienne, les restrictions perpétuelles rendaient nécessaires la recherche de marchés de substitution et le remplacement des produits haut de gamme par des produits d'entrée de gamme. Les Palestiniens étaient déjà libres d'importer certains produits des pays arabes en

appliquant leurs propres droits de douane préférentiels. La Ligue des États arabes s'était engagée à accorder à l'Autorité palestinienne un accès sans douane à ses marchés. La valeur des exportations israéliennes vers le territoire palestinien s'élevait à 2,5 milliards de dollars, tandis que celle des exportations palestiniennes vers Israël représentait environ 500 millions de dollars. La diversification et l'indépendance économique étaient des objectifs à long terme, mais réduiraient l'impact des crises. Il appartenait aux Palestiniens eux-mêmes de mener les débats concernant l'adoption d'une telle stratégie. L'Union européenne avait apporté un appui financier considérable aux Palestiniens et n'avait ménagé aucun effort en vue d'encourager la mise en oeuvre d'accords bilatéraux tels que le Protocole économique de Paris. Elle avait fait part à Israël de ses inquiétudes quant à la situation économique. On ne pouvait pas demander aux donateurs de payer continuellement la facture et de voir les impôts de leurs contribuables engloutis par des catastrophes politiques à répétition. Les deux parties devaient comprendre que cette générosité ne pouvait être éternellement considérée comme un dû.

72. **M. Ziad Asali**, Directeur des services opérationnels de l'American-Arab Anti-Discrimination Committee, a attiré l'attention sur le rôle joué par les autorités américaines à travers l'aide qu'elles accordaient à la fois aux Israéliens et aux Palestiniens et sur l'influence de cette politique sur les événements qui se déroulaient dans la région. L'aide versée par les États-Unis à Israël était généralement estimée à 3 milliards de dollars par an, dont 1,2 milliard d'aide économique et 1,8 milliard d'aide militaire. Néanmoins, il était possible que le montant total de l'aide s'élève à 5,5 milliards de dollars, car elle était en grande partie absorbée par les budgets d'organismes publics, en particulier le Département de la défense, ou allouée sous une forme difficilement quantifiable. Un récent rapport indiquait que le total cumulé de l'aide versée à Israël de 1949 à 2001 s'élevait à 91 millliards 360 millions de dollars. En outre, les États-Unis accordaient des milliards de dollars de prêts sous forme de garanties sur des emprunts israéliens. Ils renonçaient régulièrement au remboursement d'emprunts israéliens, les transformant ainsi en subventions. D'un autre côté, l'aide accordée par les États-Unis à l'Autorité palestinienne s'élevait à environ 100 millions de dollars par an depuis le milieu des années 90, le montant total pour les sept dernières années se chiffrant à environ 600 millions de dollars. Contrairement à l'aide économique octroyée à Israël, versée comptant et sans demander de compte quant à son utilisation, l'aide accordée à l'Autorité palestinienne était strictement contrôlée par l'Agency for International Development des États-Unis et destinée à financer des programmes précis. Alors que l'aide versée à Israël était plus ou moins sans condition, les responsables américains avaient tenté à maintes reprises d'imposer de nouvelles conditions et restrictions à l'aide octroyée à l'Autorité palestinienne. L'Accord de Wye avait mis en évidence ces disparités : la totalité des 400 millions de dollars promis à l'Autorité palestinienne consistait en aide économique, tandis que la somme de 1,2 milliard de dollars versée à Israël était destinée dans sa totalité à des projets militaires précis. On pouvait penser que la réponse agressive d'Israël au soulèvement, son recours excessif à la force et le mépris qu'il affichait pour les conclusions du Conseil de sécurité et de la Commission des droits de l'homme s'appuyaient sur le volume considérable de l'aide économique et militaire reçue des États-Unis. Au cours des dernières décennies, en particulier sous l'ère Clinton, cette aide avait été accordée et augmentée sans tenir compte du comportement d'Israël, qui avait ainsi acquis un sentiment d'impunité et méprisait le droit international.

73. M. Asali a poursuivi en déclarant que l'aide militaire accordée par les États-Unis jouait un rôle essentiel dans le système de répression israélien dans le territoire palestinien occupé. Le matériel militaire reçu par Israël était utilisé contre les civils palestiniens, bien que les États-Unis aient demandé que ces armes ne soient utilisées qu'en cas de légitime défense. L'utilisation par Israël d'hélicoptères et de munitions d'origine américaine pour mener à bien sa politique d'exécutions extrajudiciaires était également contraire au droit américain. Parallèlement, les États-Unis avaient utilisé le peu d'aide reçue par les Palestiniens comme moyen de pression, ce qui laissait libre cours aux politiques et aux ambitions israéliennes. Le recours d'Israël à la guerre économique contre les Palestiniens et l'incapacité de la communauté internationale, notamment des États arabes, à remettre en cause ces politiques israéliennes avaient abouti à une situation qui avait placé l'Autorité palestinienne au bord du gouffre. De telles conditions ne pouvaient qu'accentuer l'effet des disparités caractérisant l'aide accordée aux deux parties, maintenir des relations déséquilibrées et créer un environnement rendant très difficile l'instauration d'un règlement juste et durable.

74. **M. Gil Feiler**, Directeur exécutif d'Info-Prod Research (Moyen-Orient), a souligné qu'il n'était pas dans l'intérêt d'Israël d'avoir un voisin pauvre. Une économie palestinienne en bonne santé serait plus propice à la sécurité et à la prospérité économique d'Israël. Il n'y avait pas d'autre solution que la coopération économique et le maintien des relations israélo-palestiniennes. Les exportations israéliennes vers le territoire palestinien occupé s'élevaient à plus de 2 milliards de dollars par an et occupaient le deuxième rang, derrière les exportations vers les États-Unis. Les exportations palestiniennes vers Israël représentaient 95 % de l'ensemble des exportations palestiniennes (500 millions de dollars). Dans le contexte actuel, les Israéliens se tournaient vers les États arabes voisins pour leurs achats. Avant l'Intifada, les Israéliens étaient les principaux investisseurs dans le territoire palestinien occupé. L'Autorité palestinienne ne permettait pas aux entrepreneurs palestiniens de se lancer dans des entreprises mixtes avec les Israéliens, alors qu'elle était elle-même engagée dans des entreprises mixtes avec de grandes sociétés israéliennes et possédait conjointement avec elles de grands monopoles dans les secteurs du ciment et du pétrole. Depuis que la Jordanie avait clairement laissé entendre que les hommes d'affaires israéliens pouvaient créer des entreprises mixtes sur son territoire, la plupart d'entre eux s'étaient installés en Jordanie. Ainsi, 7 000 familles jordaniennes profitaient des bénéfices d'entreprises mixtes avec Israël. Une étude récente avait montré que les Israéliens n'avaient plus l'intention d'investir dans des entreprises palestiniennes.

75. M. Feiler a poursuivi en indiquant que les Palestiniens avaient perdu plusieurs sources de revenus importantes, ainsi que de nombreux emplois, dans les zones où les Israéliens avaient cessé de faire leurs courses en fin de semaine et à cause du non-versement des recettes fiscales. En outre, le chômage augmentait en raison de la pénurie de matières premières. Il n'était pas certain que l'Autorité palestinienne serait en mesure de collecter les taxes elle-même, car les Palestiniens payaient très peu d'impôts. Dans ce domaine, les Israéliens rendaient service aux Palestiniens. D'autres pertes découlaient du manque à gagner du casino et du tourisme. Des centaines de milliers de travailleurs légaux et illégaux avaient pris la place de Palestiniens qui travaillaient auparavant en Israël, ce qui créait un problème pour les deux parties. Du point de vue israélien, il était préférable d'employer des Palestiniens qui venaient le matin travailler en Israël et rentraient chez eux le soir.

En outre, les Palestiniens avaient des dettes importantes envers des entreprises israéliennes et certains entrepreneurs avaient demandé au Gouvernement israélien de déduire les sommes dues des recettes fiscales à verser à l'Autorité palestinienne. Le boycott – étendu à toute personne collaborant avec Israël – des produits israéliens aurait des effets nuisibles. Des mesures radicales devaient être prises. Pour Israël, l'instauration d'une paix complète avec ses voisins revêtait une grande importance. Il était souhaitable que MM. Arafat et Sharon se rencontrent et se déclarent clairement favorables aux entreprises mixtes. Cela créerait un climat de confiance, non seulement pour les Israéliens, mais aussi pour la communauté internationale. Les donateurs internationaux devraient créer un fonds de soutien aux entreprises mixtes.

76. **Aline Batarseh**, Chargée des communications (World Vision, Jérusalem), a indiqué que son organisation était membre de l'Association of International Development Agencies qui réunissait plus de 40 organisations non gouvernementales internationales (ONGI) et travaillait avec les communautés palestiniennes. Depuis la flambée de violence qui avait suivi la visite provocatrice de M. Ariel Sharon à Al-Haram al-Sharif, les ONGI avaient tenté de répondre aux besoins urgents des Palestiniens de Jérusalem-Est, de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Les bouclages étaient le symptôme de 34 années d'occupation militaire israélienne, et la nécessité de la présence d'ONGI dans le territoire palestinien occupé était le résultat des mesures discriminatoires israéliennes qui empêchaient le développement complet des zones palestiniennes. Les bouclages avaient eu des effets dévastateurs, mettant fin ou limitant sévèrement l'accès aux villes et villages voisins, aux services médicaux, aux biens et aux lieux de travail. Le taux de pauvreté de la Cisjordanie était désormais estimé à 30 %, chiffre à comparer aux 21 % enregistrés avant les bouclages. Ces derniers créaient des besoins en matière d'emploi, de programmes psychologiques pour les enfants et les prestataires de soins, de fournitures médicales et de denrées alimentaires. La plupart des chômeurs étaient déjà pauvres avant la crise récente. Les organisations internationales avaient envisagé le maintien du financement des programmes de création d'emplois, laquelle était un tremplin vers l'instauration de programmes durables. L'enfance et l'aide médicale étaient également des enjeux importants. Au cours des trois premiers mois de l'Intifada, la plupart des ONGI avaient fourni les médicaments et le matériel médical nécessaires alors que les hôpitaux et les cliniques n'étaient pas en mesure de conserver les stocks appropriés. Elles avaient également fourni des vivres, car on craignait que les bouclages n'aboutissent à une pénurie alimentaire, notamment pour les plus pauvres et les plus vulnérables. World Vision avait fourni des denrées alimentaires de base à environ 3 600 familles cisjordaniennes durement touchées. Les ONGI évaluaient actuellement le risque de pénurie alimentaire pour les communautés les plus frappées par la violence. Malheureusement, la plupart d'entre elles n'étaient pas en mesure de mener à bien de nouveaux programmes de distribution alimentaire.

77. Mme Batarseh a affirmé que l'acheminement de l'aide humanitaire avait été entravé par les restrictions israéliennes et noté que les militaires israéliens avaient, à cinq reprises, empêché World Vision de transporter à Gaza des fournitures médicales indispensables. En dépit des tentatives faites par les organisations internationales pour aider les Palestiniens grâce à des projets de développement, les politiques israéliennes et les violations du droit international humanitaire entravaient la mise en place des projets à long terme et durables. Par exemple, le travail de World

Vision dans trois villages de Bethléem-Ouest avait été gêné à maintes reprises par la politique israélienne de confiscation des terres, à cause de laquelle les villages avaient perdu plus de 50 % de leur superficie au profit de la construction d'une colonie de peuplement illégale. Si le Gouvernement israélien ne respectait pas le droit international et ne mettait pas fin à l'occupation, les efforts des ONGI visant à aider les Palestiniens à maintenir leur niveau de vie seraient vains. Les ONGI devaient se concentrer sur l'amélioration à long terme et non à court terme de la situation économique, sociale et politique. Les programmes existants devaient être assez souples pour inclure des méthodes d'amélioration des conditions de ceux qui souffraient le plus de la crise. Ces efforts devaient s'accompagner de mesures visant à défendre les droits des Palestiniens. La communauté internationale devait rechercher les moyens de s'opposer à la principale cause de la misère des Palestiniens, à savoir l'occupation israélienne.

78. **Martin Wilkens**, Ministre de la délégation permanente de la Suède auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne, a pris la parole au nom de l'Union européenne. Celle-ci jugeait très préoccupante la situation dans le territoire palestinien occupé. En raison des bouclages et des mesures d'imposition de droits de douane et de restrictions à la liberté de circulation, qui les accompagnaient, les membres des organismes humanitaires devaient faire face à des obstacles qui retardaient et rendaient plus coûteux l'acheminement de l'aide et du personnel. Une telle situation n'était pas acceptable et, au nom de l'Union européenne, M. Wilkens a une fois de plus exhorté le Gouvernement israélien à faciliter l'accès aux membres des organismes humanitaires, pour qu'ils puissent continuer à aider la population palestinienne, sans entrave et conformément aux principes humanitaires. Entre 1994 et 2000, l'aide de l'Union européenne aux Palestiniens s'était élevée à 3,3 milliards de dollars, en tenant compte des contributions à l'UNRWA. Les principaux domaines bénéficiaires étaient l'éducation, les droits de l'homme, la santé, le renforcement des institutions, l'approvisionnement en eau, l'infrastructure et l'environnement. L'essentiel de l'aide était canalisé par l'Autorité palestinienne, mais une partie des fonds parvenait également aux ONG palestiniennes, israéliennes et palestino-israéliennes. Lors de la récente crise économique et fiscale, provoquée par les bouclages et le non-versement par Israël des recettes fiscales et des droits de douane, l'Union européenne avait appuyé l'Autorité palestinienne en lui accordant temporairement une facilité de caisse. Elle estimait qu'une aide supplémentaire serait nécessaire et exhortait les autres donateurs à augmenter leurs contributions pour aider l'économie palestinienne à surmonter les graves difficultés auxquelles elle était en proie. Un débat sur les perspectives à long terme concernant la crise budgétaire et institutionnelle était indispensable. L'Union européenne examinerait les moyens de mobiliser les donateurs et d'améliorer la coordination. Elle était favorable à la convocation d'une réunion du Comité de liaison spécial dans les prochains mois, avec la participation active de l'Autorité palestinienne et l'Organisation des Nations Unies. Afin d'obtenir une réponse cohérente des donateurs, l'Autorité palestinienne devrait fournir des données financières coordonnées et correctes pour servir de base aux délibérations. Exprimant son soutien à l'UNRWA, M. Wilkens a exhorté les donateurs à aller de l'avant pour doter l'Office d'une base financière solide et durable.

79. M. Wilkens a souligné que la gravité de la situation actuelle nécessitait l'intervention politique de l'Union européenne et d'autres acteurs. L'Union avait demandé à Israël de mettre fin au châtiment collectif contre les Palestiniens, de lever

les bouclages, de garantir un accès illimité à l'aide humanitaire, de lever les restrictions sur le dédouanement de l'aide humanitaire et de l'aide au développement et de remplir ses obligations envers l'Autorité palestinienne en ce qui concerne la TVA et le versement des droits de douane. La crise économique actuelle était inacceptable et menaçait la stabilité de la région, les perspectives de paix et la sécurité d'Israël. Les deux parties partageaient la responsabilité d'apaiser les tensions entre elles. À cet égard, l'amélioration de la situation économique du territoire palestinien occupé était un élément essentiel. L'Union européenne condamnait ceux qui, des deux côtés, avaient incité à la violence ou y avaient recours.

80. **Pierre Galand**, Président du Comité européen de coordination des ONG sur la question de Palestine, a déclaré que les ONG avaient principalement oeuvré dans le sens de la protection des droits fondamentaux du peuple palestinien. L'Europe devait jouer un rôle plus actif et assumer ses responsabilités au Moyen-Orient, particulièrement en ce qui concernait la protection du peuple palestinien. Faisant référence à une récente visite dans le territoire palestinien occupé, il a décrit comment des bulldozers créaient des barrières autour des habitations isolées. L'aide destinée aux Palestiniens était bloquée et de nouveaux obstacles étaient dressés chaque jour. Il s'est déclaré contre toute forme de bantoustanisation de la Palestine. La communauté internationale devait intervenir plus fermement. Certains produits israéliens étaient vendus en Europe au mépris des accords entre l'Union européenne et Israël. À l'instigation de certaines ONG, chaque vendredi, des manifestants se rassemblaient devant l'ambassade d'Israël à Bruxelles pour demander l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. On pouvait envisager l'établissement d'un pont aérien entre l'Europe et le territoire palestinien occupé; cela avait été fait à Berlin et pouvait être fait pour le peuple palestinien, en utilisant la piste d'atterrissage de Gaza. Les autorités belges, de même qu'un groupe d'ONG belges, avaient déjà lancé un programme de ce type et assureraient la première liaison en mars. Les Européens devaient être des citoyens actifs au Parlement européen, qui, à son tour, pouvait être en contact avec les parlements des États de la région du Moyen-Orient et de la Méditerranée. La région Europe-Méditerranée devait inaugurer une nouvelle ère de coopération.

81. **Bernard Sabella**, représentant du Conseil oecuménique des églises (COE) a déclaré que l'ensemble des églises orientales, orthodoxes et catholiques respectaient le droit des peuples à lutter contre l'injustice et à se libérer. Il a fait part de sa grande tristesse et de sa vive inquiétude face à la nouvelle flambée de violence dont le coût humain était immense. Le COE partageait la frustration et la déception de ses frères et soeurs palestiniens qui subissaient l'exclusion, l'humiliation et la discrimination provoquées par les restrictions imposées à leur liberté de mouvement. Appelant à la fin de l'occupation israélienne, il a déclaré que le COE continuerait à aider les Palestiniens et à prier pour la paix au Moyen-Orient.

III. Séance de clôture

82. Des déclarations de clôture ont été faites par Faisal Aweidah, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne), et Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

83. Dans sa déclaration, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a condamné, une fois de plus, l'absence forcée des quatre orateurs originaires du territoire palestinien occupé invités à participer aux débats. D'autres orateurs avaient néanmoins pu mettre en évidence l'état alarmant de l'économie palestinienne et la situation explosive dans le territoire qui était le résultat des mesures répressives appliquées par Israël, puissance occupante. On devait rendre hommage à la communauté internationale des donateurs pour son soutien économique au peuple palestinien, en particulier pour l'aide humanitaire et l'aide d'urgence qu'elle avait fournies récemment. Les organes et institutions des Nations Unies jouaient un rôle essentiel dans la mobilisation de l'aide internationale et son acheminement vers les populations dans le besoin. En conclusion, toute solution durable à la crise actuelle passait par la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

84. Dans sa déclaration de clôture, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a souligné que le changement de gouvernement survenu, au début du mois de février, en Israël avait ébranlé la dynamique en faveur d'un accord final et global. Depuis septembre 2000, le territoire palestinien occupé était aux prises avec différentes mesures imposées par la puissance occupante: bouclages répétés, sévères restrictions au mouvement des personnes et des biens, non-versement des droits de douane et des recettes fiscales et autres sanctions et châtiments collectifs. L'économie palestinienne avait grandement pâti de ces mesures et se trouvait au bord de l'effondrement. Le peuple palestinien en était réduit à lutter pour sa survie et à devoir satisfaire ses besoins essentiels au jour le jour, au lieu d'oeuvrer à son développement à long terme.

85. Les conséquences d'une telle situation étaient lourdes de dangers pour la paix de toute la région, si on n'y mettait pas un terme. Le Comité engageait une fois de plus la communauté des donateurs à continuer d'apporter son concours pour répondre aux besoins urgents du peuple palestinien. Il demandait aux donateurs de verser d'urgence les fonds requis en vue de remédier à la grave crise budgétaire que l'Autorité palestinienne connaissait actuellement.

86. Le Président du Comité a insisté sur le fait que le redressement et le développement économiques palestiniens étaient une condition *sine qua non* de la paix au Moyen-Orient. Pour que la paix revienne et prenne racine, un règlement politique global, juste et durable devait aller de pair avec une amélioration sensible des conditions de vie du peuple palestinien. La paix, la sécurité et la prospérité étaient indissociables pour les Palestiniens, pour les Israéliens et pour l'ensemble des peuples du Moyen-Orient.

Annexe

Déclaration de la délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

À la veille de l'ouverture du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, la délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, organisateur du Séminaire, a appris avec un profond regret que les quatre orateurs palestiniens invités à prendre part aux différentes tables rondes du Séminaire n'avaient pas pu se rendre à Vienne en raison du bouclage général du territoire palestinien occupé par Israël, puissance occupante. Elle regrette profondément l'absence de Maher Masri, Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, Hassan Abu Libdeh, Président du Bureau central palestinien de statistique de l'Autorité palestinienne, Mohammad Shtayyeh, Directeur général du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction, et Ghania Malhis, Directeur de l'Institut palestinien de recherche en politique économique. En outre, un certain nombre de représentants d'ONG palestiniennes invitées à participer aux consultations ont été empêchés d'assister à la réunion.

En conséquence, les participants au Séminaire ont été privés de l'expérience directe des responsables palestiniens et des représentants des ONG invités ainsi que de leur évaluation de la situation économique dans le territoire palestinien occupé au moment où celui-ci affrontait une grave crise économique et de grandes difficultés.

La délégation du Comité a dénoncé les mesures illégales prises par les autorités israéliennes, qu'il s'agisse des bouclages, des sanctions collectives ou de la constante violation des droits de l'homme du peuple palestinien. Elle a exprimé sa préoccupation devant ces pratiques illégales, dont les activités du Séminaire se sont ressenties et qui pourraient avoir d'autres incidences préjudiciables sur le programme de travail du Comité. Les participants au Séminaire ont protesté contre l'absence forcée des orateurs palestiniens. La délégation au Séminaire a prié instamment le Gouvernement israélien de renoncer à ces politiques illégales qui compromettaient le dialogue que la communauté internationale entretenait avec le peuple palestinien dans le cadre des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien examinera les mesures à prendre pour pallier les graves obstacles à l'exécution du mandat que l'Assemblée générale lui a confié.

01-38231 (F) 240701 240701